FLASH Saint-Martin-des-Champs

BOMM KELEIER Sant-Martin-War-Ar-Maez

N°498

Informations municipales

22 février 2021

Inscription au centre de vaccination Covid 19 : la mairie de Saint-Martin-des-Champs vous aide si vous le souhaitez

La campagne de vaccination a démarré en France au mois de janvier. De nombreuses vaccinations ont lieu chaque semaine, cependant elles se font progressivement en fonction des livraisons de doses par les laboratoires pharmaceutiques. Les résidents des EHPAD et les professionnels de santé sont prioritaires.

En revanche, les personnes de plus de 75 ans vont encore devoir s'armer de patience pour décrocher un rendez-vous car le centre de vaccination de l'hôpital de Morlaix ne reçoit que 480 vaccins par semaine. Les créneaux de vaccination sont actuellement complets car ils dépendent des livraisons de doses par les laboratoires pharmaceutiques gérées par l'Etat et L'Agence Régionale de Santé.

La mairie de Saint-Martin-des-Champs propose une assistance aux personnes qui n'ont pas internet, ou qui ne savent pas utiliser les plateformes de réservation sur internet (Doctolib, Keldoc, Maiia). Vous serez avertis par voie de presse notamment, lorsque des plages de vaccination seront disponibles. Si vous êtes prioritaires (plus de 75 ans, présentant un facteur de risque avéré), vous pourrez alors contacter les services de la mairie sur des numéros de téléphones dédiés, pour vous aider et obtenir un rendez-vous.

Les coordonnées des personnes s'étant déjà fait connaître en mairie sont conservées dans l'attente que des créneaux de vaccinations soient libres. Ces personnes seront tenues informées dès que leur inscription à un rendez-vous sera effective.

Pour sauver des vies, nous devons rester solidaires face au virus : continuer à faire preuve d'une vigilance collective, respecter les gestes barrières et le port du masque ainsi que le couvre-feu qui s'avère efficace pour freiner la circulation de la Covid.

Nos masques en tissu sont conformes à la réglementation

L'an passé, la mairie proposait à ses administrés et aux élèves de l'école Jules Ferry des masques en tissu, produits par l'entreprise Latitude Voiles de Roscoff qui a réorienté son activité depuis la crise sanitaire. Nous vous rappelons que ces masques sont conformes à la norme AFNOR Spec S76-001 de catégorie 1. Ils répondent aux préconisations du Haut Conseil de la santé publique. Contrairement aux masques artisanaux, ils sont efficaces contre la transmission du virus et vous pouvez donc continuer à les porter.

FICHE PRODUIT

MASQUE BARRIERE LAVABLE

Efficacité de filtration des particules de 3µm > 90%

Catégorie 1 - selon norme AFNOR Spec S76-001



La 2eme édition du budget participatif est lancée

Les Saint-Martinois qui souhaitent intégrer le comité de pilotage sont invités à s'inscrire : le budget participatif est un dispositif qui leur permet de s'impliquer dans les choix d'investissements de la commune, en proposant des projets d'intérêt général et en permettant le vote des habitants, qui choisiront le projet retenu.

L'enveloppe est d'un montant de 30 000 € TTC en investissement.

Les objectifs du budget participatif sont les suivants :

- mettre à disposition un fonds budgétaire permettant aux habitants de s'investir dans des projets nouveaux, au plus proche de leurs besoins,
- permettre à chaque Saint-Martinoise et à chaque Saint-Martinois de contribuer de façon active à l'amélioration de la Ville en faisant des propositions, notamment en matière de travaux d'aménagement et d'investissements sur la commune et de s'impliquer dans les choix effectués.

Un projet peut concerner un bâtiment, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble du territoire de la commune. Un projet peut concerner tous les domaines (écoles, sports, espace public, culture, solidarité etc.).

Qui peut présenter un projet :

- tout habitant de Saint-Martin-des-Champs, qui a plus de 16 ans, sont exclus les conseillers municipaux,
- ou une association saint-martinoise,
- ou un collectif d'habitants saint-martinois.

L'ensemble du dispositif sera suivi par un comité de pilotage composé de :

- sept élus membres du conseil municipal, et de Monsieur Le Maire qui préside ce comité,
- sept représentants de la population,
- un représentant de chacun des quatre partenaires : l'agence locale de l'énergie Heol, le réseau d'échanges et d'expériences de développement durable Bruded, le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement CAUE du Finistère et FIA, Finistère Ingénierie Assistance.

Les représentants de la population siégeant au comité de pilotage seront tirés au sort parmi les candidatures. Aucun membre du comité de pilotage ne peut être porteur de projet.

Une fiche de candidature est disponible en mairie et en ligne :

www.ville-st-martin29.fr.

Ce midi, je déjeune à l'abri !

La ville met un espace de restauration à disposition des entreprises et des salariés : La salle Argoat du Pôle culturel du Roudour, rue de Park ar Roudour, du lundi au vendredi, 12 h-13 h 30.

Accès gratuit et sans inscription, dans la limite de 28 personnes

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS - Place de la Barrière - CS 77832 - 29678 MORLAIX Cedex

Tél. 02 98 62 06 47 - Fax 02 98 88 33 32 - e-mail : mairie@ville-stmartin29.fr - www.ville-st-martin29.fr

S’inscrire sur les listes électorales et voter



Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans s’étant fait recenser auprès de la mairie à 16 ans et ayant effectué la journée défense et citoyenneté.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Depuis 2019, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales sont appliquées.

L’inscription est désormais possible toute l’année et lorsqu’un scrutin est organisé jusqu’à six semaines avant ce scrutin. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l’Insee, chaque citoyen peut vérifier qu’il est bien inscrit et connaître son bureau de vote directement en ligne, à l’adresse :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE.

Comment s’inscrire sur les listes électorales à Saint-Martin-des-Champs ?

➢ **Pièces à fournir**

- Une pièce d’identité, en cours de validité ou dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande
- Un justificatif de domicile à votre nom et datant de moins de 3 mois (téléphone fixe, facture d'eau, bulletin de salaire, quittance de loyer non manuscrite)

Comment faire votre démarche ?

- **Soit en mairie** : présentez-vous muni des pièces ci-dessus.
- **Soit en ligne sur service-public.fr** (via un compte France Connect, en ayant pris soin de scanner les documents) : **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47**
- **Soit par courrier postal :**

1. Retirez en mairie ou téléchargez le formulaire cerfa n° 12669*02, Complétez-le et signez-le.
2. Joindre copie des pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile.
3. Adressez le tout par courrier affranchi à **Mairie de Saint-Martin-des-Champs CS 77832 - 29678 Morlaix Cedex**.

Quand faire votre démarche ?

Pour pouvoir voter aux élections régionales et départementales (scrutins en juin 2021), vous pouvez déposer votre demande d'inscription jusqu'au 6ème vendredi avant le scrutin. Pour les scrutins suivants, vous pouvez vous inscrire toute l'année. Vous recevrez alors votre nouvelle carte électorale.

Vous venez d’avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans avant juin 2021 ? Vérifiez que votre inscription d'office sur la liste électorale de Saint-Martin-des-Champs est effective avant le 6ème vendredi précédant le scrutin.

Vous êtes un nouveau saint-martinois ? Demandez votre inscription pour pouvoir participer aux scrutins à Saint-Martin-des-Champs.

Vous avez changé d’adresse à Saint-Martin-des-Champs ? Déclarez votre changement d'adresse pour recevoir votre carte électorale à votre nouveau domicile et voter au plus près de chez vous. Si votre changement d'adresse n'est pas connu de la mairie, vous risquez d'être radié d'office des listes électorales.

Pour tous renseignements :

Mairie de Saint-Martin-des-Champs – Place de la Barrière - CS 77832 - 29678 Morlaix Cedex

- 02 98 62 06 47 – mairie@ville-stmartin29.fr

État civil

DÉCÈS – Jeanne LE NOAN, épouse CLOAREC, 78 ans. Denise LE COZ, veuve HUET, 85 ans. Guy DINAHET, 81 ans. François DERRIEN, 71 ans. Alexandre DEROUIN, 38 ans. Henri BÉVOUT, 88 ans. Préscillia SANNIER, 19 ans.

Ce sont les vacances !

La rentrée, c'est le lundi 8 mars. D'ici là, si le Ticket sport a dû être annulé en raison du contexte sanitaire, la Marelle et le Local jeunes maintiennent leur programme de vacances.

Le centre de loisirs la **Marelle** se transforme en laboratoire artistique. Entre l'immersion dans l'univers de Christian Voltz, l'éveil des sens, la création d'une petite maison d'édition et la découverte du 7ème continent avec l'artiste plasticienne Samba Thérie, les enfants s'apprêtent à vivre de nouvelles expériences.

Le **Local jeunes** propose ses activités à la Maison des jeunes, Espace du Binigou : journées à thèmes, ateliers créatifs et jeux en tout genre.

*A la rentrée, le mercredi à partir du 10 mars, le Local sera ouvert à tous de 13 h 30 à 18 h, sur le thème de la culture pop : super-héros, sorciers et histoires intergalactiques seront au programme ! Tarif gratuit, adhésion annuelle 8,90 €. Informations et inscriptions aux **02 98 88 05 01 / 06 89 85 77 97**.*

Plus d'infos sur le site Internet de la commune, rubrique enfance-jeunesse :

ville-st-martin29.fr/enfance-et-jeunesse.

Médiathèque, mode d'emploi



Envie de lecture, de vidéo, de musique, de livres lus, de ressources en ligne, pour apprendre, s'informer ou se détendre, à tout âge ? La médiathèque vous propose tout cela. Il suffit de s'abonner, muni d'un justificatif de domicile. Elle est située au Pôle culturel du Roudour, rue de Park ar Roudour. Pour les habitants de Saint-Martin-des-Champs et de Sainte-Sève, le tarif est de 9,80 € par an (de date à date) pour une personne et de 16,40 € pour tout le foyer, à partir de deux personnes. C'est gratuit pour les familles accueillant une naissance dans l'année, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux, sur présentation de justificatifs. Une fois abonné, vous pouvez emprunter dix documents en même temps, par personne, dont deux DVD. Téléphonez au **02 98 15 20 90** ou venez rencontrer une bibliothécaire aux horaires de couvre-feu :

mardi	15 h-17 h 30
mercredi	10 h-12 h / 14 h-17 h 30
jeudi et vendredi	15 h-17 h 30
samedi	10 h-13 h/14 h-17 h 30

*Plus d'informations en ligne : **mediatheque.espace-roudour.com**.*

Portes ouvertes de mars à la MFR

Vendredi 12 et samedi 13 mars à nouveau, la Maison familiale et rurale de Morlaix, rue Yves Guyader, organise ses portes ouvertes, occasion pour les jeunes de découvrir ses formations de la 4ème au bac pro, dans les métiers de l'agriculture, la mécanique, la conchyliculture, les cultures marines, la santé, les services à la personne. Plus d'informations en ligne :

mfr-morlaix.bzh.



Vous ne savez pas envoyer un e-mail ?

La Cyberbase vous propose le Visa Internet Bretagne, neuf séances pour vous apprendre à naviguer sur la toile, utiliser une boîte mail ou faire vos démarches en ligne en toute sécurité. Les sessions se poursuivent chaque mois, par groupes de quatre, dans le respect des consignes sanitaires, au Centre multi-services de La Boissière, rue Jean Caërou à Morlaix. C'est gratuit pour les demandeurs d'emploi. *Pour plus d'informations, prenez contact : tél. **02 98 15 15 95**.*

De l'art au collège François Tanguy-Prigent

Reprise du jumelage culturel. Le collège François Tanguy-Prigent a repris son partenariat avec l'ensemble Poursuite et le Roudour pour la dernière année. Les collégiens de 5ème, 4ème et 3ème de Tanguy-Prigent ont participé, les 11 et 12 janvier puis les 15 et 16 février, aux deux premières sessions qu'ils vont mener avec les artistes de l'Ensemble Poursuite. Ils ont commencé à travailler et à répéter des danses, des chants, des scènes de théâtre sur le thème du patrimoine culturel morlaisien. Toutes ces performances seront ensuite filmées au mois d'avril, à l'occasion d'une semaine de résidence à l'Espace du Roudour, du 12 au 16 avril.

Mener à bien le projet interrompu l'année dernière. Ce projet avait déjà été mis en place au cours de la précédente année scolaire, avant que le premier confinement ne l'interrompe. Les collégiens avaient eu le temps de réaliser un travail d'écriture, après avoir visité les lieux emblématiques du patrimoine morlaisien avec, comme fil conducteur, une enquête sur la disparition du poète Tristan Corbière. Les enseignants et les artistes ont maintenu la réalisation d'une fresque par les 6ème mais, en raison des contraintes sanitaires, ils ont remplacé le spectacle final sur la scène du Roudour par un film.

La première partie de ce film, portant sur la danse, est visible sur le site du collège :

***college-tanguy-prigent-st-martin-des-champs.ac-rennes.fr**.*

Accueillir un enfant pour les vacances avec le Secours populaire

Malgré le contexte et dans le respect des protocoles, le Secours populaire prépare sa campagne de vacances 2021 avec l'ambition répétée d'aider un maximum d'enfants à partir en vacances cet été. Il cherche des familles susceptibles de recevoir bénévolement pendant deux semaines des enfants de 6 à 12 ans, essentiellement originaires du département, de Paris, de la Marne et du Maine-et-Loire. Les séjours auront lieu du 16 au 30 juillet et du 30 juillet au 16 août. Si vous êtes prêts à accueillir ces enfants pour partager les jeux des vôtres, prenez contact à la permanence téléphonique du service accès vacances : ***le lundi 14 h-16 h 30 et les mardi et jeudi 9 h-12 h, 02 98 44 48 90, mail : vacances@spf29.org.***

Amicale laïque

La pièce de théâtre *La Bonne Adresse* qui devait être jouée le dimanche 21 mars au Roudour est annulée. Rendez-vous le dimanche 23 janvier 2022 avec la troupe Uni'vers'cene de Taulé pour la même pièce.

Cercle philatélique

Le salon des collectionneurs qui devait se dérouler le dimanche 7 mars est annulé. Rendez-vous le dimanche 6 mars 2022 au Roudour pour le prochain salon.

Chercheurs d'emploi : des formations financées par la Région

Obtenir une qualification agréée et accéder à un emploi local et stable : l'offre Qualif Emploi de la Région Bretagne s'adresse aux chercheurs d'emploi souhaitant se former à cette fin. Une large palette de formations qualifiantes sont ainsi prises en charge par la Région, qui les finance directement auprès des organismes. Une participation aux frais annexes peut même être attribuée aux candidats. Parmi les partenaires, les Greta de Morlaix et de Bretagne Occidentale vous proposent toute l'année des dizaines de sessions professionnalisantes, dans les secteurs du bâtiment, du numérique, de l'industrie, de la restauration, du transport et des services à la personne. *Plus d'information en ligne :*

greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/formations-demandeurs-emploi.

En ligne, une plateforme emploi Morlaix communauté

C'est pour favoriser l'emploi local que Morlaix communauté a lancé sa propre plateforme ouverte aux candidats et aux recruteurs. Les demandeurs peuvent y déposer leur CV, trouver des conseils pour préparer une candidature et créer des alertes sur leur recherche. Petit plus de ce nouveau site : le CVcatcher, un outil unique permettant l'analyse des CV par compétences et leur faire correspondre les offres adéquates. Les entreprises peuvent elles aussi créer gratuitement leur espace et y déposer leurs annonces. Elles accèdent à la CVthèque et bénéficient d'un observatoire de l'emploi local.

Le site dispose aussi d'une rubrique *job du conjoint* afin de faciliter le rapprochement des ménages et la mobilité. Elle donne par ailleurs de la visibilité aux actions emploi et formation.

Cette plateforme a pour ambition de présenter notre territoire de manière attractive. Ainsi, les entreprises qui souhaitent inclure un argumentaire valorisant le bien-vivre au pays de Morlaix dans leurs offres sont largement invitées à s'en inspirer. *Rendez-vous en ligne :*

emploi.morlaix-communaute.bzh.

Amicale des Retraités

Le conseil d'administration de l'Amicale des Retraités a décidé à l'unanimité de ne pas faire payer l'adhésion 2021 à tous les adhérents qui détiennent la carte de 2020 (jaune). Les nouveaux adhérents ou ceux qui n'avaient pas renouvelé leur carte l'an passé devront s'acquitter d'une adhésion de 15 €. D'autre part, le conseil a reporté l'assemblée générale de 2020 et fixé l'arrêt de l'exercice au 31 décembre 2021, avec, à cette occasion, un bilan sur les deux années passées.

Le dépistage du cancer colorectal, un test à faire chez soi

C'est bientôt mars bleu, mois de prévention du cancer colorectal et occasion de promouvoir le test de dépistage. Ce test est recommandé tous les deux ans, aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans. Il permet de détecter des cancers, le plus souvent à un stade précoce, et certaines lésions précancéreuses.

Pourquoi participer au dépistage du cancer du côlon et du rectum ? Le cancer colorectal, aussi appelé cancer de l'intestin, est la deuxième cause de décès par cancer en France. Près de 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans, chez les hommes comme chez les femmes. C'est pourquoi, dès que vous avez 50 ans et jusqu'à 74 ans, vous pouvez bénéficier d'un test de dépistage du cancer colorectal dans le cadre du programme national de prévention. Il consiste à réaliser chez soi, tous les deux ans, un test de recherche de sang caché dans les selles. « Dans 4% des cas, du sang est trouvé dans les selles lors du test de dépistage. Une coloscopie est alors effectuée sous anesthésie. Cet examen permet de déceler la présence éventuelle de polypes et de les retirer avant qu'ils ne se transforment en cancer. Si un polype a déjà évolué en cancer, plus on le détecte tôt, plus les chances de guérison sont importantes. »

Un test simple, rapide et à faire chez soi et qui peut vous sauver la vie. Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité par courrier, tous les deux ans, à réaliser ce test. Il est à retirer chez votre médecin, à l'occasion d'une consultation par exemple, ou auprès de votre pharmacien. Il permet de prélever de manière très hygiénique un échantillon de vos selles grâce à une tige à replacer dans un tube hermétique. Vous l'envoyez gratuitement (l'enveloppe T est fournie avec le test) pour qu'il soit analysé. Les résultats vous sont adressés ainsi qu'à votre médecin traitant. Vous n'avez pas de frais à avancer. Le kit est remis gratuitement et l'analyse du test est automatiquement prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. Vous avez 50 ans et vous n'avez pas encore reçu votre courrier d'invitation au test de dépistage du cancer colorectal ? Vous vous posez des questions ? Demandez conseil à votre médecin traitant ou contactez l'antenne finistérienne du centre de coordination des dépistages des cancers en charge du suivi des dépistages organisés.

Dépistage des cancers- Centre de coordination Bretagne antenne du Finistère, tél. 02 98 33 85 10.

Masques jetables… dans une poubelle !

L'utilisation de masques à usage unique est devenue notre quotidien mais trop souvent, ceux-ci terminent dans la rue. Nous vous rappelons qu'une fois utilisés, les masques doivent être jetés dans une poubelle d'ordures ménagères, dans un sac fermé. Il ne faut pas s'en débarrasser sur la voie publique, ni les déposer dans vos sacs jaunes. Ces accessoires de protection sont susceptibles d'être porteurs du virus de la Covid-19, pensez aux enfants qui pourraient les ramasser ou aux personnes qui effectuent le tri.

Le prochain Flash paraîtra le lundi 29 mars.
Merci de faire parvenir vos articles pour le **lundi 22 mars : communication@ville-stmartin29.fr**

LE MOT DE LA FIN

Karet a reer ann drubarderez, kasoni a zo euz ann trubard.
On aime la trahison, on hait le traitre.
Treason is loved, traitor is hated.